BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

DECRET N° 2012-455 /PRES/PM/MATDS/ MEF portant recensement biométrique des électeurs. Les CF N 034 A

22 - 05 - 2012

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n°2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre :

VU le décret n°2012 - 122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;

VU le décret n°2011-329 /PRES/PM/SGG-CM du 6 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement ;

VU le décret n°2011-707/PRES/PM/MATDS du 26 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité ;

VU la loi n°14-2001/AN du 3 juillet 2001 portant Code électoral, ensemble ses modificatifs :

VU la loi n° 043-2010/AN du 07 décembre 2010 portant prorogation du mandat des conseils municipaux et régionaux ;

VU la loi n°10-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à caractère personnel;

VU le décret n°2011-509/PRES/PM/MATDS du 02 août 2011 portant nomination des membres de la Commission électorale nationale indépendante (CENI);

VU le décret n°2011-510/PRES/PM/MATDS du 09 août 2011 portant nomination du Président et des Vice-présidents de la Commission électorale nationale indépendante (CENI);

SUR rapport du Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité :

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 avril 2012;

DECRETE

Article 1: Il est organisé sur toute l'étendue du territoire national un recensement électoral biométrique en vue de la constitution du fichier électoral biométrique initial.

Article 2: Cette opération se déroulera sur la période allant du 15 mai au 30 septembre 2012.

Article 3: Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 mai 2012

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Lac Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Le Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Bembount

Jérôme BOUGOUMA